

GUIDE D'INFORMATION et de PRÉVENTION



Le mot du **Maire**

La prévention, notre priorité

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Martin-de-Valgalgues s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs identifiés sur son territoire.

L'information et la sensibilisation des citoyens face à ces risques sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Le territoire communal est exposé aux inondations causées principalement par les crues du Grabieux, ainsi qu'à un risque de rupture de barrage par le Gardon d'Alès. Il est également soumis au transport de matières dangereuses, aux incendies de forêt, au risque sismique et ponctuellement à des phénomènes de mouvement de terrain.

L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde dont l'objectif est de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement par la mise en place de mesures de prévention et de secours. Ce faisant elle répond également à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.

Guy Marrot

Maire de Saint-Martin-de-Valgalgues

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à St-Martin de Valgalgues

Les **RISQUES** identifiés sur la commune

NATUREL

Le risque Inondation

La commune de Saint-Martin-de-Valgalgues est affectée par deux problématiques d'inondations.

- D'une part des crues torrentielles provoquées par les débordements des ruisseaux qui drainent le territoire communal. Ces débordements engendrés par le Grabieux, qui naît de la confluence des ruisseaux Blanc, Rouge, et de Rouvègues, peuvent inonder une partie de la zone urbaine. Ces cours d'eau réagissent lors d'événements pluvieux intenses qui touchent la commune ou ses alentours. Ils constituent un risque pour les habitants et leurs biens.

- D'autre part des débordements provoqués par une éventuelle rupture de barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, sur le bassin du Gardon, ou en cas de crue exceptionnelle du Gardon d'Alès.



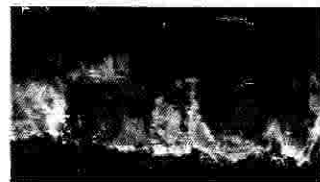
Crue du Grabieux au chemin de la Draille en septembre 2002. Source : Mairie

NATUREL

Le risque Feu de Forêt

La commune possède des espaces boisés sensibles, localisés principalement à l'ouest de la RD.906. Plusieurs hameaux isolés sont particulièrement exposés aux incendies de forêt.

Entre 1973 et 2011, 80 feux de forêt se sont produits sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 145 hectares.



Source : Midi Libre

NATUREL

Le Risque Mouvement de Terrain

Le risque mouvement de terrain à Saint-Martin-de-Valgalgues est lié à la présence à la fois de cavités souterraines et d'un risque d'éboulement, dont le caractère soudain du phénomène peut menacer directement les infrastructures routières et les zones urbanisées.

NATUREL

Le risque Sismique

Saint-Martin-de-Valgalgues est une commune classée en catégorie 2 dans le zonage sismique de la France. Cela signifie que le risque est jugé faible. La totalité du territoire communal est concerné et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la durée du séisme. Le dernier séisme significatif dans la région est celui de Saint-Paul de Fenouillet, datant du 18 février 1996 (magnitude de 6.3 sur l'échelle de Richter).

TECHNOLOGIQUE

Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le transport de matières dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voie routière, voie ferrée, voie fluviale et voie souterraine. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

La commune est exposée aux risques T.M.D par voie routière, sur la route nationale 106, et plus secondairement sur la route départementale 906 qui sert de déviation. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.

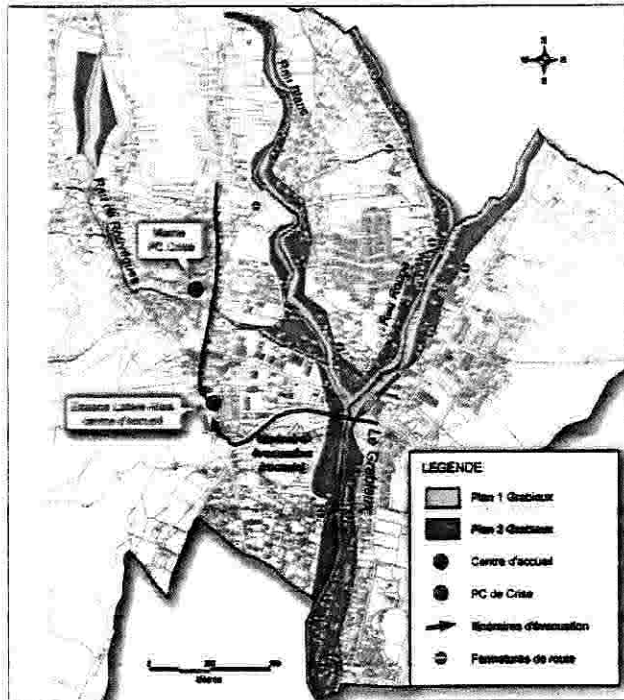


Source : Ministère de l'Industrie



Le RISQUE INONDATION

Risque d'inondation par le Grabieux et affluents



Plan d'actions 1

Une crue importante du Grabieux génère les premières inondations sur la commune notamment à l'amont du pont de la rocade. Ce premier niveau permet de mettre en place les premières actions de sécurisation des voiries et d'alerte des enjeux les plus vulnérables.

Plan d'actions 2

La crue exceptionnelle du Grabieux provoque les premiers débordements au chemin de la Fabrique puis près de l'école Langevin Wallon située en rive gauche. En cas de débordement en aval de la Rocade, un écoulement important peut se produire dans les rues parallèles au Grabieux (Domaine de Rathier et quartier de Camont). Des mises en sûreté (éventuellement des évacuations) sont nécessaires pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens (inondation de type septembre 2002).

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

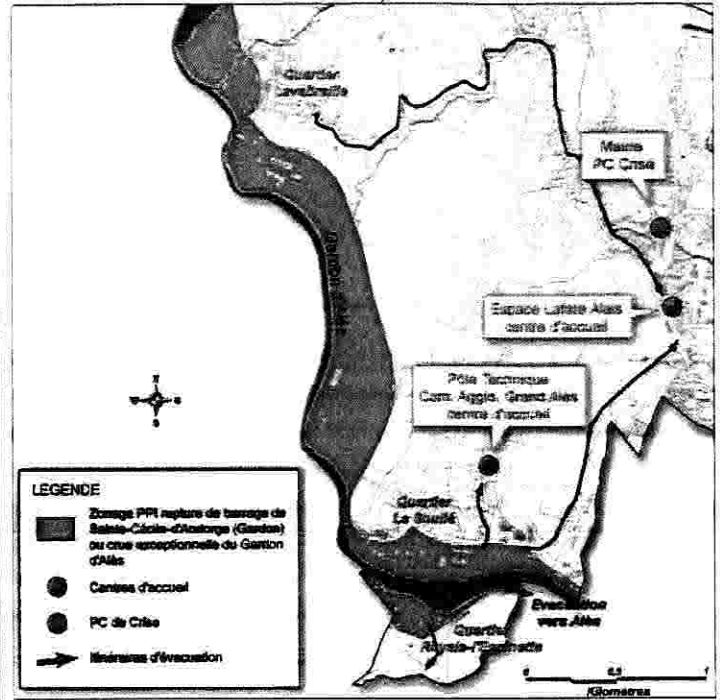
- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les informations diffusées par votre radio de proximité France Bleu Gard Lozère : 91.6 FM et attendre les consignes des autorités

PENDANT

À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,... pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Risque d'inondation par le Gardon d'Alès



Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Écouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au-devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas

Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits
- Pour préserver votre santé, ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages



Le RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est concernée par un risque de chutes de blocs souvent lié à de fortes précipitations. Ce risque concerne le secteur de La Royale ainsi que le chemin de Mercouly. En cas de chutes importantes de rochers, la route peut être coupée à la circulation.



Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

* la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 66 62 62 00.

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...)

PENDANT

Surpris par un départ de feu, vous devez :

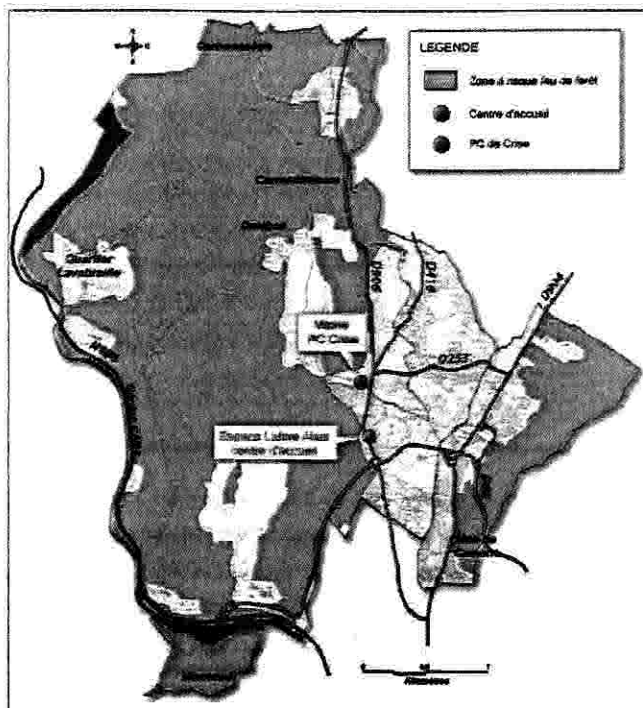
- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à

l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

- Respirer à travers un linge humide
- À pied, rechercher un écran (rocher, mur)
- En voiture, ne pas sortir
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres

Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)



- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces.



Le RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les CONSIGNES de sécurité

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte (automate d'appels, alerte par les services de secours et le personnel communal) et les consignes de confinement

PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donner l'alerte (18 ou 112 : sapeurs-

pompiers, 17 : police ou gendarmerie) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (losange coloré sur le véhicule), la nature du sinistre

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie et s'éloigner
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à

l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer

- L'alerte sera transmise par le système d'automate d'appels

APRÈS

Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte, aérez le local



Le RISQUE SISMIQUE

Les CONSIGNES de sécurité

PENDANT LA SECOUSSE

- S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- Ne pas allumer de flamme.
- S'éloigner des cheminées, fenêtres et balcon.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- Se méfier des répliques. d'autres secousses peuvent survenir.

DANS UN BÂTIMENT

- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Éteindre les sources de chaleur et les radiateurs.
- Ne pas utiliser d'allumettes ou de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- Evacuer le bâtiment par les escaliers.

DANS LA RUE

- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objet et aux fils dénudés.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas fumer.

DANS UNE VOITURE

- S'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques.
- Ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS LE SÉISME

- Ne pas rentrer dans les bâtiments.
- En cas d'ensevelissement se manifester en tapant contre les parois.
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

Les BONS réflexes...

à tous les risques



▶ Écoutez la radio
▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

au risque Inondation



▶ Évitez d'utiliser votre véhicule



▶ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aération



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Montez à pied dans les étages



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

au risque Feu de forêt



▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



▶ Fermez les vannes de gaz et produits inflammables



▶ Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités

au risque TMD



▶ Ne fumez pas, pas de flammes ni d'étincelles



▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



▶ Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
▶ Éloignez-vous en

au risque Mouvement de Terrain



▶ Quittez rapidement les bâtiments



▶ Puyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée



▶ Gagnez un point en hauteur pour vous mettre hors de portée du danger

Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- Prendre des photos des objets et zones inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance.
- Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

En cas de crise

EVACUATION

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à l'**Espace Lafare Alais, centre d'accueil principal**. Suivant la situation, la municipalité pourra vous diriger vers la **Mairie** ou le **Foyer Antoine Mercier**, qui feront office de centres d'accueil secondaires.

Un PC crise est ouvert en
Mairie de Saint-Martin-de-Valgalgues :

Tél. : 04 66 30 12 03

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse,

alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)
ou 112 (portable)**

Autres numéros de secours :

Police 17 - SAMU 15

Les LIENS INTERNET UTILES

- Site de la commune : www.saintmartindevalgalgues.fr
- Assurance : le CDIA / Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance : ww.cdia.fr
- Carte de vigilances crues : www.vigicru.es.ecologie.gouv.fr
- Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr
- Portail du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement : www.logement.equipement.gouv.fr